

# Conseil d'administration

---

**MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017**

## Projet de procès-verbal

### Etaients présents :

#### **Représentants de la catégorie 1**

Philippe Durance, Xavier Mabeka-Luccioni, Xavier Château, Minna Nordström, Anne Nouguier, David Seguin, Muriel Pochard

#### **Représentants de la catégorie 2**

Jacques Bahry, Jean-Luc Delpeuch

#### **Représentants de la catégorie 3**

Pas de représentant

#### **Représentants de la catégorie 4 A**

Saïda Guellati-Khelifa, Alain Bauer, Dominique Roux-Rossi, Marc Le Coq, Patrick Boisselier

#### **Représentants de la catégorie 4 B**

Frédérique Even-Horellou, Patrick Dalion, Maxime Schirrer, Anne d'Orazio

#### **Représentants de la catégorie 5**

Dominique Engel, Laurent Kalifa,

#### **Représentants de la catégorie 6**

Pas de représentant

### Etaients excusés :

Philippe Cavelier, Louisa Cherif-Ouazani, Sandrine Javelaud, Faten Hidri, Mireille Faugere, Xavier Cachard, Marie-Christine Lemardeley, Xavier Roy, Julie Joly, Louisa Cherif-Ouazani, Jean-Marc Clement, Nicolas Ferrand de la Conte, Hadrien Maury- Casalta, Passynia Luwansangu-Mondo, Naima Adassen-Bouhadjar, Margaux Aldebert, Maxime Durif, Alexandre Gurlain.

### Invités présents :

Alice Chitrakar, Nazih Mechbal, Marie-Josée Bigaud, Hugues Brunet, Nicolas Houssier, Mathilde Boulay et Stéphanie Hubert

# **ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 septembre 2017<sup>4</sup>
- II. Budget 2017 rectificatif n°34
- III. Budget primitif 2018<sup>6</sup>
- IV. Point sur le processus HCERES et enjeux pour HESAM<sup>9</sup>
- V. Adoption en deuxième lecture des statuts du Collège doctoral HESAM Université<sup>9</sup>
- VI. Retour sur les assises territoriales<sup>10</sup>
- VII. Perspectives d'évolutions de périmètre et échéancier de réforme des statuts<sup>11</sup>
- VIII. Modification du règlement intérieur en vue des élections des usagers au CA<sup>11</sup>
- IX. Participation d'HESAM à la deuxième vague des appels à projet NCU et EUR du PIA<sup>311</sup>
- X. Convention de portage CNAM – PEPITE HESAM Entreprendre<sup>11</sup>
- XI. Questions diverses<sup>11</sup>

*La séance est ouverte.*

**Le Président du Conseil d'administration** informe les membres du Conseil d'administration des évolutions suivantes :

**Modification au sein du CA :**

Catégorie 1 :

- Soizic Wattinne (Ecole du Louvre) est remplacée par Xavier Mabeka- Luccioni
- Bertrant Abraham (ENSAM) est remplacé par Xavier Château

*Suite à la sortie officielle de Paris 1*

Catégorie 4A :

- François Guy Trébulle (UP1) est remplacé par Marc Le Coq (ENSAM)
- Sandra Laugier (UP1) est remplacée par Patrick Boisselier (CNAM)

Catégorie 4B :

- Jean-Marc Lehu (UP1) est remplacé par Emmanuelle Vignoli (CNAM)

Catégorie 5 :

- Catherine Robin (UP1) est remplacée par Laurent Kalifa (CNAM)

Il signale que les membres suivants ont fait part d'un pouvoir :

- Philippe Cavelier donne pouvoir à Jean-Luc Delpeuch
- Louisa Cherif-Ouazani donne pouvoir à Frédérique Even-Horellou
- Sandrine Javelaud donne pouvoir à Jacques Bahry
- Anne D'Orazio donne pouvoir à Minna Nordstrom à partir de 11h00

D'autres pouvoirs ont été remis en blanc. Ils ont été distribués de la façon suivante :

- Xavier Roy donne pouvoir à Anne Nougier
- Faten Hidri donne pouvoir à Philippe Durance
- Marie-Christine Lemardeley donne pouvoir à David Seguin

**Alain Bauer** revient sur le contenu des champs et propose de les modifier afin que certaines offres de formations soient bien prises en compte.

**Dominique Roux-Rossi** souhaiterait également ouvrir la discussion sur l'intitulé des champs et ainsi avoir la possibilité de les compléter ou de les modifier.

Pour rappel les 4 champs actuels sont :

- Industrie et territoire
- Travail, emploi, métier
- Numérique et société
- Art, création, conception et patrimoine

Suite à ces interventions, mais aussi à la visite du HCERES et aux demandes d'adhésion à HESAM de nouveaux établissements, le **Président du Conseil d'administration** propose que soient ajoutés les deux champs suivants :

- Finance, business, Comptabilité, management et prospective
- Science de la vie, biologie, alimentation (suite au rapport de l'Observatoire des sciences et des techniques, dans le cadre de l'évaluation du HCERES)

Après les consultations nécessaires, l'évolution des champs fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil d'administration.

**Alain Bauer propose** de rédiger une fiche pour chacun des champs, dans laquelle apparaîtraient les problématiques et les laboratoires correspondants, permettant d'apporter des précisions sur chacun des champs, de diffuser aux membres cette nouvelle proposition de champs, pour ouvrir le débat sur un nouveau champ « finance, business, management et prospective », et d'intégrer le rapport de l'OST à la réflexion.

Il demande aussi qu'à l'occasion de cette révision, il soit précisé que l'offre d'HESAM est architecturée selon trois référentiels :

- RNCP
- LMD
- BA, MBA, DBA.

*Le Conseil d'administration approuve ces propositions à l'unanimité.*

## **I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 septembre 2017**

*Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité*

## **II. Budget 2017 rectificatif n°3**

Pour l'année 2017 et de façon globale, le budget primitif est construit sans prendre en compte aucune recette sur appel à projets non encore notifiée. Les autres recettes notifiées et les dépenses qu'elles permettront seront prises en compte par des budgets modificatifs, au fur et à mesure de l'année.

Le budget rectificatif n°3 2017 se décompose comme suit :

### **Pour ce qui concerne les Recettes :**

#### AUGMENTATIONS :

- ✓ Recettes diverses : Refacturation copies structures hébergées, remises commerciales, ... ; pour 1 321, 56 €.
- ✓ Subvention MESR pour le projet HESAM Entreprendre : pour 5000 €.
- ✓ Reporting final PNM : Dans le cadre de la finalisation du projet PNM et de la production des relevés de dépenses finaux par les établissements, il est apparu des trop perçu :
  - UP1 pour : 50 315 €
  - EHESS pour : 82 870 €
- ✓ Recettes Semestres centre Michel Serres : 160 000 euros

#### DIMINUTION :

- ✓ Refacturation des locaux : Le budget rectificatif n°2 2017 avait prévu une refacturation à hauteur de 59 305,44 €, il apparait qu'en exécution cette refacturation ne s'élèvera qu'à hauteur de 58 366,18 €. Ce qui entraîne une diminution de recettes de 939, 26 €.
- ✓ Participation nouveaux affiliés/associés : Le budget rectificatif n°2 2017 avait prévu une refacturation à hauteur de 33 300 €, elle ne sera que de 33 000 € soit une diminution de 300 € imputable à une erreur de calcul.

### **Pour ce qui concerne les Dépenses :**

#### AUGMENTATIONS :

- ✓ Administration Générale
  - **Fonctionnement** : Augmentation de 14 240 €, pour le financement d'un nouveau logiciel financier
  - **Personnel** : Prolongement du contrat du directeur du développement pour 38 000 € coût chargé.
- ✓ Centre Michel Serres : Reversement des recettes générées par le Centre à l'ENSAM, qui en assume les dépenses.

#### DIMINUTION :

- ✓ Dev européen et international :
  - **Fonctionnement** : Diminution des dépenses pour 4 000 €, au regard des consommations.
- ✓ Numérique :

**Fonctionnement** : Diminution des dépenses pour 12 200 €, au regard des consommations

### **Impact sur les réserves :**

Le présent Budget rectificatif n°3 pour l'exercice 2017 abouti à un abondement du fonds de roulement de 89 056, 79 €

## **OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

### **Pour ce qui concerne :**

Les MOOC ITII : La 2<sup>ème</sup> tranche de versement n'interviendra pas en 2017, l'opération est ramenée à 118 128, 50 €.

Pour Matrice 13-11 : Un reversement de 50 000 € est directement intervenue entre l'EHESS et le CNRS sans passer par HESAM comme initialement prévu, l'opération est ramenée à 950 000 €.

Le budget rectificatif numéro 3 est approuvé à l'unanimité

### III. Budget primitif 2018

Pour l'année 2018 et de façon globale, le budget primitif est construit sans prendre en compte aucune recette sur appel à projets non encore notifiée, à l'exception des crédits du solde du Programme Paris Nouveaux Mondes dont nous attendons encore une confirmation du montant par l'Agence Nationale de la Recherche. Cependant la montant affiché est un montant prudentiel par rapport au montant attendu. Les autres recettes notifiées et les dépenses qu'elles permettront seront prises en compte par des budgets modificatifs, au fur et à mesure de l'année.

Le budget 2018 se décompose comme suit :

#### Pour ce qui concerne les Recettes :

- ✓ Contributions des membres : Le budget 2018 prend en compte l'évolution du périmètre d'HESAM et met en place un quatrième groupe et un groupe spécifique aux Ecoles d'arts de la Ville de Paris pour les contributions

	<b>Membre</b>	<b>Fondateur</b>	<b>Associé</b>	<b>Affilié</b>
Groupe 1 :	Budget* > 75 M€	90 000,00 €	Contribution = 50% de la contribution de membre fondateur	Contribution = 33% de la contribution de membre fondateur
Groupe 2 :	25<Budget*<75 M€	40 000,00 €		
Groupe 3 :	5<Budget*<25 M€	10 000,00 €		
Groupe 4 :	Budget* <5M€	2 500,00 €		
Groupe S	Ecoles d'arts de la Ville de Paris	4 500,00€		

\*Budget consolidé des charges de personnels.

- ✓ Contributions de futurs membres (affiliés ou associés) : Les organisations (Groupe CESI et la Conférence des Écoles Supérieures d'Arts Appliqués de Paris) avaient manifesté leur intérêt pour rejoindre HESAM en 2017 confirme leur engagement ; le CESI en devenant membre et la CESAAP en restant affilié, mais chaque école devient membre d'HESAM.

#### Contributions des membres :

	Groupe	Contribution annuelle		
		Membres	Associé	Affilié
CNAM (groupe)	1	90 000,00 €		
EDL	3	10 000,00 €		
ENSAM	1	90 000,00 €		
ENSCI	3	10 000,00 €		
ENSAPLV	1	10 000,00 €		
INED	-	- €		
INP	3	10 000,00 €		
CNRS	-	- €		
INHA	3		5 000,00 €	
France Clusters	3			
CFJ Paris	3			
IFM	3			
FNEP	3			
	<b>TOTAL</b>	<b>220 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Candidatures futurs membres</b>				
CESI	1	90 000,00 €		
Conf. Ecoles d'Arts appliqués	3			3 300,00 €
Ecole BOULLE	S	4 500,00 €		
Ecole DUPERRE	S	4 500,00 €		
Ecole ESTIENNE	S	4 500,00 €		
ENSAAMA	S	4 500,00 €		
		<b>108 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 300,00 €</b>
	<b>Total des contributions</b>	<b>328 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>

- ✓ Dotation ministérielle aux COMUEs : La dotation de 200K€ versée à l'ensemble des COMUEs pour l'année 2017, étant sociée est réinscrite au budget pour l'année 2018.
- ✓ Projets remportés et notifiés : Deux projets ont été remportés sur appel à projets :
  - **Projet 1000 doctorants pour les territoires** : 120 836 €, la dotation est récurrente, elle est donc réinscrite au budget 2018.
  - **Projet Sok@a** : 61 000 €. Le projet Sok@A (Soft Skills analyses et accompagnement), porté par HESAM Université, propose un dispositif complet de valorisation des soft skills, comme compétences différenciantes pour l'insertion professionnelle de ses étudiants.
- ✓ Refacturations :
  - Au sein des locaux du 15, rue Soufflot, une série de bureaux ont été mis à disposition d'organisations comme la Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP) ou pour le projet 13.11 (volet de l'Equipex MATRICE) pour un montant de 65 000 €.
  - HESAM refacture un contrat d'activité accessoire (Chargée des affaires comptables) au Campus Condorcet pour un montant de 5 500 €.
  - HESAM refacture pour 45 314 € au CNAM Pays de Loire la charge d'un ingénieur pédagogique en charge du déploiement d'un Centre Michel Serres à Nantes.
  - Conformément aux engagements de l'Université Paris 1 de maintenir les services et les ressources jusqu'au 31 décembre 2017, HESAM refacture la charge du recrutement d'un chargé des affaires internationales à partir du mois de juillet pour un montant de 44 575 €.

L'agent mis à disposition par Paris 1 qui assumait cette charge ayant quitté l'établissement au 1<sup>er</sup> juillet.

- HESAM refacture à l'ENSAM et au CNAM leur contribution à Fun Mooc pour 15 000 euros chacun.
  
- ✓ Innovation – Semestres Michel Serres : Conformément à la convention de portage entre HESAM et l'ENSAM, HESAM se charge de la collecte des recettes générées par les semestres Michel Serres et les reversent à l'ENSAM qui a la charge des dépenses du CMS, ce mécanisme vient abonder la ligne Opération pour compte de Tiers.  
Cependant HESAM continuant d'assurer quelques menues dépenses pour le Centre Michel Serres une partie des recettes est conservée pour couvrir ces dépenses. Pour le budget 2018 cela représente 2 000 euros.
- ✓ Solde PNM : En 2018 HESAM devrait toucher le solde de l'opération Paris Nouveaux Mondes, un montant prudentiel a donc été inscrit en recette pour 75 000 euros.
- ✓ Operations pluriannuelles : Deux opérations comportent des recettes non dénouées en 2017, les montants ces recettes sont donc repositionnés en 2018, à hauteur des crédits non consommés en 2017.
  - **Programme Pepite (HESAM Entreprendre)** : 23 000 €, subvention initiale de la caisse des dépôts et consignations et subvention MESR 2017.
  - **L'Idex Int en Côte d'Ivoire (HESAM for Africa)** : 26 800 €, subvention initiale du MESR.

#### **Pour ce qui concerne les Dépenses :**

- ✓ Administration Générale général :
  - **Fonctionnement** : 454 089 €, Charges transversales de coordination et de fonctionnement (loyers, charges de gestion courante...)
    - Dont un fond pour appel à projets de 30 000 euros
  - **Personnel** : 363 600 €, (President, Agent Comptable, Membres non-salariés du bureau exécutif, Délégué Général, Chargée des affaires comptables)
  - **Investissement** : 2000 €, achats informatiques
- ✓ 1000 docs
  - **Fonctionnement** : 28 180 €, frais de fonctionnement liés au projet.
  - **Personnel** : 79 656 €, (Chargée de mission).
  - **Investissement** : 3000 €, achats informatiques.
- ✓ Cote d'ivoire
  - **Fonctionnement** : 26 800 €, frais de fonctionnement liés au projet.
- ✓ Sok@a

**Fonctionnement** : 55 000 €, frais de fonctionnement liés au projet.

- ✓ Pepite
  - **Fonctionnement** : 21 500 € frais de fonctionnement liés au programme.
  - **Investissement** : 1 500 €, achats informatiques.

#### **Impact sur les réserves :**

L'exercice 2018 est présenté en équilibre

## **OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**Pour ce qui concerne :**



- ✓ L'Equipex Matrice : 100 000,00 €, de fonctionnement annuel 100 000,00 € en provenance de l'ANR.
- ✓ L'Equipex Matrice volet 13.11 : 50 000,00 € du Ministère de la Culture et de la Communication.
- ✓ MOOC ITTI : 118 128,50 €, versement de la tranche 2 celle-ci n'ayant pu intervenir sur 2017, pour un reversement vers le CNAM et l'ENSAM
- ✓ Abonnement Couperin : Abonnement 2018 de 34 302,99 €, pour le compte de l'ENSAM
- ✓ Solde Opération Campus : réhabilitation du cours Désormes (CNAM), 333 500,00 €, le reversement n'ayant pu intervenir en 2017 il est repositionné en 2018.
- ✓ Centre Michel Serres : reversement des recettes des semestre à l'ENSAM 398 000,00 €

Le total des Opérations pour Compte de Tiers représente 1 033 931,49 €.

*Le budget primitif est approuvé à l'unanimité*

**3.1.** *Contributions des membres pour l'année 2018 ;*

*La contribution des membres est approuvée à l'unanimité*

**3.2.** *Arrêt du dispositif des titres restaurant ;*

*L'arrêt du dispositif des titres restaurant est approuvé à l'unanimité*

**3.3.** *Autorisation d'achat de cadeaux, décorations, insignes, médailles par l'établissement ;*

L'autorisation d'achat de cadeaux, d'un montant de 150€ maximum par bénéficiaire, et d'un montant maximum global de 2000€ par an

Adopté à l'unanimité : 19 présents et 7 pouvoirs

## **IV. Point sur le processus HCERES et enjeux pour HESAM**

Du 7 au 9 novembre 2017 le comité d'évaluation HCERES a effectué sa visite de site, lors de laquelle les experts ont montré un grand intérêt pour la singularité d'HESAM Université. Ils s'accordent sur le fait qu'il est fondamental de travailler de concert sur la formation et la recherche.

LE HCERES transmettra un premier retour de leur visite en février 2018, puis un rapport final en septembre 2018.

## **V. Adoption en deuxième lecture des statuts du Collège doctoral HESAM Université**

Le Conseil académique en sa séance du 28 septembre 2017 a proposé les modifications suivantes intégrant les doctorants dans la gouvernance du collège doctoral :

« Article 4 - Conseil du Collège doctoral

Le Conseil est constitué :

- au titre des écoles doctorales, pour la durée de leur mandat :
- o des directeurs des écoles doctorales « Sciences des Métiers de l'Ingénieur ED 432 » et « Abbé Grégoire ED 546 »

- o de six (6) représentants de l'école doctorale « Sciences des Métiers de l'Ingénieur ED 432 », **dont un doctorant**
- o de six (6) représentants de l'école doctorale « Abbé Grégoire ED 546 », **dont un doctorant** »

Par ailleurs, le Collège doctoral devra donner toute leur place aux métiers de la création et du patrimoine, qui devront être le plus visibles possibles dans la composition de l'école Abbé Grégoire »

Les statuts du Collège doctoral sont présentés en deuxième lecture. Les modifications suivantes sont proposées :

Au début de l'article 4, dans la partie « constitution du conseil » faire apparaître : « 6 représentants de l'école doctoral...**dont un doctorant élu** » et en fin de ce même article « **il désigne un président de séance** ».

Quand d'autres établissements adhéreront à la COMUE, le nombre de siège sera revu en conséquence.

*Les statuts du Collège doctoral HESAM Université sont adoptés à l'unanimité*

## VI. Retour sur les assises territoriales

À travers ses membres, HESAM Université bénéficie de 17 campus parisiens, mais est également présente sur 54 sites en France et 11 implantations dans le monde. Ces assises territoriales s'inscrivent donc dans une volonté de réunir les responsables de tous les établissements membres (même lorsqu'ils n'ont pas d'autre implantation qu'à Paris) et les responsables des implantations territoriales, afin de réfléchir ensemble aux atouts que constitue ce réseau territorial et aux possibilités qu'il ouvre en termes de partenariats en interne à HESAM et avec les territoires d'implantation.

Cette première séance a permis d'ébaucher une stratégie territoriale fédérative qui se concrétisera, autour de projets, par la mise en synergie de compétences et le partage d'infrastructures.

Les actions suivantes ont été identifiées à court terme :

1. Identification de démarche de « campus partagé » et développement d'une méthodologie en la matière.
2. Déploiement d'une offre nationale de licences professionnelles / bachelor, répondant au PIA 3 « « Nouveau cursus à l'université » sous label HESAM Université, s'appuyant sur les implantations en région.
3. Conjugaison des innovations pédagogiques, en fonction des spécialités de chaque établissement.
4. Mise en évidence d'une spécialisation intelligente selon les régions, à cultiver dans l'offre conjointe de formation et de recherche en direction des acteurs socio-économiques (entreprises et collectivités territoriales)
5. Rédaction d'un cahier des charges concernant l'essaimage du CMS sur le modèle du premier projet de Nantes.
6. Perspective d'une réponse conjointe au PIA 3 « Ecoles universitaires de recherche » sur les usages en formation et recherche de la réalité virtuelle / réalité augmentée, dans tous les champs professionnels couverts par HESAM (création, conception, patrimoine, architecture, design, ingénierie, conservation, restauration, sciences humaines et sociales

La prochaine séance des Assises territoriales d'HESAM Université se tiendra le mercredi 24 janvier 2018 au matin.

## **VII. Perspectives d'évolutions de périmètre et échéancier de réforme des statuts**

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a confirmé qu'il n'y aurait pas d'élections générales avant la fin du mandat du Président du Conseil d'administration (février 2020) même en cas de publication d'un nouveau périmètre consécutif à une modification des statuts d'HESAM Université. D'ici là, il faudra travailler de façon informelle avec les nouveaux établissements entrants en les intégrant dans les instances d'HESAM, lors desquelles ils participeront aux débats sans possibilité de vote.

## **VIII. Modification du règlement intérieur en vue des élections des usagers au CA**

En vue des élections des usagers au suffrage indirect, un comité électoral consultatif doit être constitué deux mois avant la date des élections, c'est à dire fin janvier 2018 au plus tard afin que les élus participent au prochain Conseil d'administration qui se tiendra le 14 février 2018.

*Ces modifications du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.*

## **IX. Participation d'HESAM à la deuxième vague des appels à projet NCU et EUR du PIA3**

La première vague NCU du PIA 3 a récompensé 17 lauréats. Concernant la deuxième vague, les dépôts de dossiers auront lieu en février 2018. D'ici là, la HESAM Université doit construire une offre de bachelor sous label HESAM en s'appuyant notamment sur l'expérience de l'ENSAM, et en ciblant les bacs professionnels et technologiques, afin d'accroître la professionnalisation.

L'objectif est d'ouvrir 40 à 60 diplômes sur 10 ans, mais aussi de faire un travail de mise en cohérence de la totalité de nos offres. L'enjeu est donc à la fois qualitatif et mais aussi de mutualisation.

*Cette feuille de route est approuvée à l'unanimité.*

## **X. Convention de portage CNAM – PEPITE HESAM Entreprendre**

Suite au départ de plusieurs administrateurs, le quorum n'est plus atteint pour procéder au vote. Ce point sera à nouveau à l'ordre du jour lors du prochain Conseil d'administration.

## **XI. Questions diverses**

*En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h00*